

CARREFOUR

ANNECY



2014

16



LE JOURNAL MENSUEL N°16 DE FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY DE OCTOBRE 2014



LES NOUVEAUX ELUS DE FO CARREFOUR ANNECY



LEONARD BORDIGNON



ABEL AWLISHIE



LAURENT FELLAHI



DANIEL VERCIN



BRUNO RUBAT DU MERAC



YOHAN GUILLERMIN



MARTINE GALLIS



SIHEM AMARA

L'EQUIPE DE FO CARREFOUR ANNECY



LEONARD BORDIGNON(délégué syndicale et DP)



ABEL AWLISHIE (dp)



SIHEM AMARA (dp & ce)



DANIEL VERCIN (chsct)



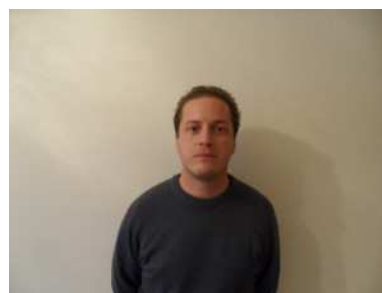
LAURENT FELLAHI (chsct)



BRUNO RUBAT DU MERAC (ce)



MARTINE GALLIS(dp)



YOHAN GUILLERMIN (ce)

**Des Délégués FO pour vous défendre, c'est chez
CARREFOUR et c'est tous les jours**

OCTOBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

RESULTAT DES ELECTIONS CE ET DP



NOUS TENONS A REMERCIES LES SALARIEES QUI ON VOTE POUR LES LISTES FO.

NOUS PROGRESSONS NOUS SOMMES LE 2 EME SYNDICATS A CARREFOUR ANNECY SUR 4 LISTES.

PAR CONTRE NOUS NE POURONS PAS APPLIQUER NOTRE PROGRAMME QUE NOUS VOULIONS FAIRE CAR NOUS SOMMES PAS MAJORITAIRES AU COMITE ENTREPRISE.



OCTOBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info





Les salariés de la distribution payent l'addition

Les salariés de la distribution payent l'addition

Un risque de déflation, une progression du e-commerce, une bonne dose de guerre des prix, quelques pincées de baisse des marges et une poussée de concentration commerciale : voilà le cocktail détonnant pour la distribution. C'est une réalité : Il s'agit de gagner ou de garder les parts de marché... La guerre des prix fait rage dans la distribution française depuis de longs mois, grignotant peu à peu les marges des distributeurs.

Pour récupérer les marges perdues les groupes bougent leurs pièces sur l'échiquier. Carrefour se réorganise et renforce ses structures d'achats et de logistique en interne ; Casino opère un rapprochement avec Super U ; Auchan se rapproche d'Intermarché ; Rewe, Colruyt et les Coop Suisses s'unissent pour bâtir une nouvelle structure baptisée Core. Quant à Leclerc, il recherche une alliance avec un distributeur italien...

Pour faire face à la stagnation de la consommation, à la tendance déflationniste de l'économie, mais aussi à la politique d'austérité du gouvernement qui réduit le pouvoir d'achat des consommateurs, les groupes ne vont pas rester statiques.

À l'instar de Carrefour qui, après avoir soufflé les Coop d'Alsace à Casino, a racheté Dia France, d'autres mouvements de consolidation commerciale devraient s'opérer. Mais pour financer cette bataille, tout pousse à réduire encore davantage les coûts, et cela ne conforte ni l'innovation, ni l'investissement, et encore moins le social.

Pour les centaines de milliers de salariés du secteur de la distribution, et plus largement de l'agroalimentaire, les conséquences sociales sont catastrophiques. Des emplois sont détruits, le niveau des rémunérations et les conditions de travail sont remis en cause, avec notamment des attaques toujours plus fortes contre le repos dominical. Une nouvelle fois, ce sont les salariés qui vont payer le plus lourd tribut à cette guerre.

Dans le même temps, le gouvernement de François Hollande poursuit sa politique d'austérité et rogne les droits des citoyens pour regagner la confiance de la finance internationale. Et cela au grand dam de certaines organisations syndicales qui ont fait campagne et appelé à voter pour lui.

Rappelons-nous que la liberté et l'indépendance sont les valeurs de Force Ouvrière. Elles ont de tout temps été défendues par nos leaders, André Bergeron, Marc Blondel et aujourd'hui Jean Claude Mailly.

Et nous, les militants Force Ouvrière, nous savons tous pourquoi ! Parce que notre engagement est de défendre dans toutes situations les emplois, les conditions de travail et le pouvoir d'achat.



La Lettre



Edito

Novembre : Les résultats sont là....

Depuis plus d'un an, le cycle des élections se déroule dans nos hypers et les listes FO emportent près de 45% de vos suffrages sur 135 magasins.

A longueur d'année, une certaine organisation syndicale tape sur FO, tout en signant des accords assassins avec le Medef et le gouvernement.

Mais que veulent-ils au juste ???

- . FO a signé les accords vendeurs depuis 1999, ils ont critiqué...

- . FO ne signe pas le dernier accord vendeurs, ils critiquent...

- . FO signe la prolongation de l'accord vendeurs pour 4 mois, ils critiquent, car ils voulaient une prolongation de l'accord dont ils ne voulaient pas sur une plus longue durée !!!

He oui, dur de suivre leur raisonnement !!! mais en fait que veulent-ils ? tenter de descendre FO pour prendre la première place chez Carrefour.

Pendant ce temps là, à FO, on avance. Les élus FO continuent de défendre les emplois, les salaires et les conditions de travail.

Historiquement, chez Carrefour comme dans beaucoup d'entreprises en France, FO est le syndicat libre et indépendant qui négocie et signe des accords, toujours dans l'intérêt du plus grand nombre. D'autres peuvent toujours vous promettre mieux, c'est tellement facile.... Mais les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

Au final, c'est vous, les salariés des hypermarchés qui choisissez, et au vu des résultats électoraux, les élus FO sont confortés dans leurs actions et dans leurs choix.

Les résultats sont là, et nous vous en remercions.

Jacqueline Poitou

Déléguée Nationale Hypers

FO réclame des embauches dans les hypermarchés

Ils ont commencé par la région Rhône-Alpes. Les élus FO des hypermarchés de cette région ont déposé **la même question en Délégué du personnel**, et envoyé un courrier commun au **Directeur Régional**.

L'objectif : alerter sur le manque d'effectif dans certains secteurs, et avant les fêtes, où l'accroissement de l'activité va encore amplifier ce manque de personnel, **obtenir des embauches dans nos magasins**.

Les salariés sont fatigués, il est temps de donner des moyens humains pour répondre aux attentes de nos clients, qui veulent trouver des rayons remplis et un service de qualité.

Mais il est difficile de conjuguer satisfaction du client, conditions de travail acceptables, avec une telle désorganisation liée à des effectifs tendus.

La FGTA_FO a encouragé tous les élus des hypers à suivre cet exemple.

FO, le syndicat qui agit pour défendre l'emploi.

Les Congés Payés, quelques rappels

La période de prise des CP légaux et conventionnels s'étale du **1er Janvier au 15 Décembre**.

Vous avez positionné vos souhaits sur un formulaire type, commun à l'ensemble des établissements Carrefour. **Après accord du manager, ce formulaire a du vous être remis, signé par le manager, avant l'affichage des CP.**

L'ordre des départs en CP doit être affiché au plus tard le **31 Octobre**.

Vous avez le droit : Les salariés qui le souhaitent et qui relèvent du régime de modulation annuelle des horaires de travail bénéficieront, **à leur choix**, à l'occasion de la prise de leurs congés légaux par semaine entière, du positionnement de leur repos hebdomadaire, **soit le samedi précédant leur départ, soit le lundi de la semaine de reprise.**

Si vous rencontrez des problèmes avec le positionnement de vos CP, n'hésitez pas à en parler à vos élus FO.

Il existe des règles, les élus FO sont là pour les faire respecter.





La Lettre

n° 4 - Novembre 2014

Retrouvez toute l'info sur :

www.fo-carrefour.org

Prolongation de l'accord vendeurs

Comme vous le savez, le nouveau projet d'accord vendeurs n'a pas été validé par les organisations syndicales. A partir du 31 Octobre, le dernier accord ne s'appliquait plus.

Dans l'intérêt de nos collègues de l'EPCS, et afin de laisser le temps à la commission vendeurs de se réunir, Force Ouvrière a signé le 30 Octobre **un avenant de prolongation de 1 mois, soit jusqu'au 30 Novembre 2014.**

Depuis 1999, FO a négocié et signé les accords vendeurs successifs, toujours dans l'intérêt du plus grand nombre, et malgré les critiques et les attaques d'autres organisations syndicales qui n'ont rien apporté de concret pendant ce temps là.

Force Ouvrière agit pour sauvegarder la rémunération et les emplois des vendeurs.



Mise en location gérance des 6 hypers Carcoop au profit de Carrefour Hypers



Cela concerne les magasins de Bourg en Bresse (01), Denain (59), Douai /Fiers (59), Liévin (62), Moulins (03) et Saint Pol sur Mer (59). Carrefour Hypermarchés exploite désormais 191 hypermarchés.

1 594 salariés sont concernés par ce transfert. L'opération de simplification juridique n'a engendré **aucune conséquence sur le statut social collectif** pour les salariés de cette entité juridique. Aucun impact sur les mandats locaux propres aux magasins.

Depuis le 1 novembre 2014, les salariés de CARCOOP sont salariés de Carrefour Hypermarchés SAS par transfert de leur contrat de travail en

application de L'article L224-1 du Code du travail. **Les CCE ont émit un avis favorable à l'unanimité.**

La Simplification des organisations

marchandises (Alimentaire et Non Alimentaire) est actée ; les CE des entités Sièges impactés, ont été consultés et ont donné un avis favorable au projet. Quelles sont les principales informations ?

- Application de la nouvelle organisation en date du 01/11/2014

- Interdis pour l' Alimentaire et CMI pour le Non Alimentaire regroupent l'ensemble des salariés de ces secteurs.

La négociation menée par FO a permis à plus de 350 salariés d'améliorer leur statut collectif et de bénéficier des Accords Hypers, notamment sur le temps de travail à 35h, les indemnités de licenciement, la prime de vacances et le complément.

- Eclatement de la DEHF, avec la perte de son activité marchandise ; l' entité couvre maintenant essentiellement les activités supports.

Pierre Bareille - DS FO CMI

*Rédaction : Jacqueline POITOU
Déléguée Syndicale Nationale
Carrefour Hypers France*

Les dates à retenir

Réunions des Commissions :

4/5 Nov : Comité Emploi et GPEC France
13 Nov : Commission Vendeurs
19 Nov : Commission Formation Pro
20 Nov : Commission Suivi Contact RH
20 Nov : Mission Handicap
20 Nov : Commission de Solidarité

Réunions de Négociation :

6 Nov : Négo Compte Epargne Temps 3ème
10 Nov : Négo GPEC
12 Nov : Négo Egalité Professionnelle 1ère
14 Nov : Négo Modulation 1ère
14 Nov : BDES
19 Nov : Négo Diversité et Cohésion Sociale 2ème
28 Nov : Négo Egalité Professionnelle 2ème

Comité de Groupe France :

26 et 27 Novembre 2014



Mr Dominique MOUALEK
Délégué Syndical F-O
Région Rhône Alpes
06/77/71/98/42

Monsieur Pierre POURTAUD
Directeur Régional

Chambéry le 17 octobre 2014

Monsieur,

Depuis plusieurs mois les élus **Force Ouvrière** de la région alertent les Directions sur le manque d'effectif dans certains secteurs qui est amplifié aujourd'hui par les congés qui sont donnés pour solder les compteurs ou les arrêts de travail .A plusieurs reprises nous avons demandé des renforts par le biais d'embauches.

Sécurité, Epicerie, Boulangerie, Fruits et légumes, PLS, Drive, Bazar sans compter les rayons qui vont voir leur activité augmenter (poissons, charcuterie...) ne pourront pas passer la fin d'année en l'état.

A ce jour les salariés ne sont pas entendus. Pour **Force Ouvrière** il est temps que des moyens humains soient donnés au magasin pour permettre un fonctionnement qui doit répondre à une période où les clients vont manifester leurs attentes afin de trouver des rayons remplis et un service de qualité.

Mais comment conjuguer satisfaction du client et conditions de travail acceptables, avec une telle désorganisation liée aux effectifs réduits !!!

Impossible à moins de rendre les salariés encore plus flexibles et à terme de les faire exploser.

Les salariés des magasins subissent depuis plusieurs années la baisse constante des effectifs avec les conséquences que cela implique sur les conditions de travail et la réalisation des résultats.

La direction doit s'interroger et prendre de bonnes décisions quant à l'application du « Pacte social » négocié et signé par les organisations syndicales dont **Force Ouvrière**.

La réduction des coûts à des limites que nous avons atteintes depuis longtemps. Pour **Force Ouvrière** ce n'est pas en continuant cette politique de réduction de frais de salaire que nous allons reconquérir les clients mais c'est bien en leur proposant des rayons pleins, un accueil et des services de qualité.

La fin d'année représente un moment décisif en termes de chiffre d'affaire et de flux clients. L'enjeu est de taille et il convient de donner aux magasins les moyens de réaliser les objectifs et de répondre aux attentes de nos clients et ce sans mettre à mal les conditions de travail des salariés.

Par conséquent les élus **Force Ouvrière** vous demandent des embauches immédiates pour la fin d'année sans quoi ils n'excluent pas la mise en place d'actions pour faire entendre les demandes des salariés qu'ils représentent.

Nous restons à votre disposition et sommes prêts à vous rencontrer rapidement pour trouver des solutions positives.

Dans l'attente de suites que vous donnerez à notre demande je vous prie d'agréer Monsieur l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour les élus **Force Ouvrière** de la région Rhône Alpes
Le Délégué Syndical Régional
Dominique. MOUALEK

Courrier en copies à Monsieur Argain (Directeur Régional Rhône), à Monsieur. Enguelz (délégué groupe Carrefour Force Ouvrière) et Mme Poitou (déléguée nationale Force Ouvrière) à Mme Pennne (déléguée syndicale central Hypers SAS).



Mr Stéphane Buron
Directeur des Relations Sociales
Carrefour Hypermarchés France

Le 18 Octobre 2014

Objet : Accord Vendeurs de produits et services

Mr Le Directeur

Veillez trouver dans ce courrier la position de notre syndicat Force Ouvrière concernant le projet d'accord Vendeurs 2014.

Notre délégation était favorable à la signature de cet accord, qui tout en n'étant pas « *l'accord du siècle* » aurait permis notamment de pérenniser les emplois de l'EPCS pour une durée minimale de 3 ans, autant l'emploi des vendeurs que des salariés du back office.

Le contexte économique difficile, surtout pour le secteur non alimentaire, et encore plus pour l'EPCS, fortement concurrencé par le e.commerce, avec des prix toujours en baisse, est une réalité que l'on ne peut pas nier.

La délégation FO est consciente que notre entreprise a besoin de s'adapter, même s'il faut pour cela revoir les accords du passé. Malheureusement, force est de constater que ce projet d'accord a mal été compris, voire mal expliqué de part et d'autre. Le fait, pour certaines organisations syndicales de s'arrêter uniquement à une comparaison de grille, qui plus est avec une grille obsolète, est une tromperie intellectuelle.

Le changement est toujours inquiétant, encore plus en cette période d'avenir incertain. Pour autant, Force Ouvrière a été signataire des derniers accords vendeurs, quelquefois contre vents et marées, et n'a pas à rougir de ces décisions. La preuve en est que ceux là même qui refusaient alors les accords, ne veulent plus les modifier aujourd'hui.

Cette fois, la négociation a été difficile, on peut dire même très difficile, et la délégation Force Ouvrière est allée jusqu'au bout de cette négociation, obtenant un certain nombre d'aménagements.

FO
la force syndicale

Bulletin de l'Union Départementale des Syndicats CGT-Force Ouvrière - Octobre 2014

HAUTE-SAVOIE

Jusqu'ici, tout va bien !

Par Stéphane Renaud, Secrétaire Général

C'est l'histoire d'un homme qui tombe d'un immeuble de cinquante étages, et qui, au fur et à mesure de sa chute, se répète sans cesse pour se rassurer : jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien...

Manuel Valls préfère quant à lui le saut à l'élastique, encore que le fil tenu qui le relie aux réalités tend à dangereusement se distendre après plusieurs "jumps" sans filets. Le fil tenu de la confiance des députés de la majorité l'a pourtant encore rattrapé avant le drame. Malgré tout, le gouvernement poursuit sa politique économique, comme si les résultats étaient là.

Sermonné par ses maîtres à penser du FMI et de la Commission de Bruxelles, le chef du gouvernement soumis car complice annonce sans complexe qu'il faut poursuivre les contres réformes...

**40 milliards d'aides,
0 contrepartie**

Le Premier Ministre jamais à court d'une valse avec son partenaire du Medef, reprend donc encore et toujours les vieilles recettes éculées du néo libéralisme. C'est aujourd'hui la mise en application du Pacte de Responsabilité, avec une ardoise de 40 milliards d'euros d'aides, sans la moindre contrepartie, le tout payé par le plus grand nombre. Pour financer ce joli paquet cadeau, c'est au final



50 milliards d'euros de réductions de dépenses publiques et sociales qui vont venir impacter durement les conditions d'existence de tous.

**Construire,
Informer et Agir**

Résultat de cette politique annoncée comme sans alternative ? La consommation et les dépenses publiques, principaux booster de l'activité économique sont au point mort.

La dette grimpe, le chômage s'envole, le pouvoir d'achat dégringole. Car répétons-le encore une fois : faire de l'austérité en période de récession est une monstrueuse bêtise ! C'est comme freiner des deux pieds sur une plaque de verglas ! Une majorité d'économistes et de prix Nobel le disent, l'expliquent et le démontrent pour ceux ou celles qui ne croiraient pas

notre Secrétaire Général Jean-Claude Mailly ! Les faits au quotidien le prouvent également pour le malheur du plus grand nombre.

Pour FO, il n'y a donc pas cinquante solutions. Il faut construire le rapport de force. Informer puis agir. Porter les revendications et défendre les droits. Cela passe aussi par le développement syndical. Par le travail de terrain, par la syndicalisation.

La résistance commence déjà là ! Nul doute qu'une initiative nationale devrait également suivre prochainement...

UDFO - 29 rue de la Crête
74960 Cran-Gevrier
Tél 04 50 67 40 15
Fax 04 50 67 19 45
secretariatudfo74@wanadoo.fr
Facebook : Force Ouvrière Haute-Savoie
Twitter : FO Haute-Savoie
Directeur de Publication : Stéphane Renaud
Rédacteur en chef : Julian Marqués

<http://fo74.blogspot.fr>

OCTOBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

Meeting de rentrée de l'UD : camarades et syndicats mobilisés !

Depuis quelques mois déjà, la date était annoncée : le 25 septembre, l'Union Départementale des Syndicats FO de Haute-Savoie ferait sa véritable rentrée à l'occasion de son traditionnel meeting. Une date surlignée en rouge, même si les militants n'ont bien sûr pas attendu la fin de l'été indien pour remettre le chausable...

Illustrés au niveau national, si besoin était, par l'acharnement présidentiel à vouloir démembrer tout ce qui dérange M. Gattaz & Associés (une liste plus longue que celle des fournitures scolaires), les sujets de lutte ne manquent ni dans les entreprises, ni dans les administrations : emplois, salaires, conditions de travail... C'est un sauvetage républicain en bonne et due forme auquel s'attendent maintenant les camarades, à qui l'on doit l'excellente dynamique FO à l'œuvre dans le département.

Car c'est bien de la République dont il fut question au final, tout au long de cette journée marathon. **Pascal Pavageau**, Secrétaire Confédéral en charge du Secteur Economique, et **Stéphane Renaud**, Secrétaire Général de l'UD, avaient rendez-vous dès le matin avec le syndicat de Douanes du Léman à Annemasse. Avec les cama-

Un millier de mesures, 60 milliards d'€uros de rabot

rades présents en nombre, l'échange est vif, les mines sont graves, tout comme le postulat de départ énoncé par **Alain Court**, secrétaire du syndicat :

« Le projet stratégique douane prévoit 360 à 400 suppressions d'emplois par an sur cinq ans. Les manifs, la grève, la mobilisation ont permis la création d'une intersyndicale nationale et de déplacer le débat à Bercy. On nous annonce maintenant 290 emplois de douanier en moins par an sur 3 ans. Avec toutes les suppressions de poste subies depuis 20 ans, et contrairement à ce que disent d'autres syndicats : ce n'est pas acceptable ! »

Abattus, les camarades ? Certainement pas. Chaque prise de parole imprime la détermination de tous, et annonce les mobilisations à venir. Pascal Pavageau, lui, enfonce le clou : danser la Valls 2, hors de question ! La valse des chiffres, elle, fait tourner la tête :

« La Révision Générale des Services Publics (RGPP), c'était 561 mesures de casse et 12 milliards d'euros de service public en moins », s'insurge Pascal



En pleine réunion du Syndicat des Douanes, avec Pascal Pavageau

Pavageau. « On a changé de nom : la Modernisation de l'Action Publique (MAP), c'est pour 2014 plus d'un millier de mesures et 60 milliards d'euros d'économie ! On est passé du rabot au rouleau compresseur ! »

290
C'est le nombre d'emplois de douaniers supprimés par an jusqu'en 2018

Pour les Douaniers, cela signifie simplement et à court terme la disparition de leurs emplois. Réorganisé en trois pôles nationaux, le service des Douanes quittera alors pour de bon le département. Contrefaçon, fraude et trafics, banditisme, terrorisme... protection des frontières ? Mais rassurons Pascal, la sécurité... n'est-ce pas une fonction régaliennne de l'Etat ?

« Nos gouvernants savent parfaitement ce qu'ils font : l'objectif est de casser les services publics, y compris régaliens ! Conséquence : on ne fait plus, ou alors on privatise, selon les objectifs imposés par Bruxelles et les marchés financiers. Finie, la notion d'usager ! Sauf qu'au final, ça coûte beaucoup plus cher, et c'est moins bien fait. »

De l'exercice de la lutte syndicale au niveau ministériel, Pascal Pavageau tire un portrait peu réjouissant de nos dirigeants... et de leurs tendances schizo-phrènes.

« On estime la fraude fiscale organisée au minimum à 80 milliards d'euros par an. Embauchez 100 douaniers en plus, et on récupère un tiers de ces 80 milliards. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Bercy ! Et quand on discute avec M. Macron, on nous explique qu'on ne peut pas. C'est surtout qu'on ne veut pas ! »

Et de conclure par un sourire. « Je ne pense pas qu'un tel recrutement nous coûte 20 milliards, ou alors... je me trompe sur vos salaires. »

Pour l'après-midi, la révolte annoncée des camarades douaniers laisse la place à un cours magistral, orchestré à l'UD de Cran-Gevrier par **René Hamel**, Secrétaire Départemental à l'Enseignement.

Dans une ambiance plus feutrée, certes... mais aucun doute n'est permis : nos camarades profs, instituteurs et personnels administratifs sont prêts au combat. Tout comme les douaniers, la bataille pour les élections de décembre a commencé. Et tout comme eux, ils se battent pour



leurs emplois et leurs conditions de travail.

« Il y a beaucoup de sujets explosifs », rappelle René Hamel. « Notre syndicat doit regrouper tous ceux qui sont attachés aux principes républicains d'éducation de la jeunesse, et contre la territorialisation. Ce n'est pas acceptable, et ce n'est pas étonnant de voir de nouveaux camarades nous rejoindre. »

La République, encore elle. Pour Pascal Pavageau, « Aucun service de l'Etat n'est protégé ou à l'abri », et à ce titre, l'enjeu du scrutin de décembre est important : Force Ouvrière doit conserver sa 1^{ère} place dans la fonction publique d'Etat.

Low-Cost : la menace républicaine

Effectifs en berne, statuts remis en cause, rémunération au point mort... ne manque plus que la réforme sur les rythmes scolaires. Pascal Pavageau précise : « Pour nous c'est clair : nous demandons le retrait de la réforme. Dans la plupart des communes l'encadrement des enfants n'est pas assuré par du personnel sous statut, mais par du bénévolat ! Des personnes qui ne sont pas rémunérées ! On peut faire le parallèle avec la dépendance des personnes âgées : il y a un besoin public de société auquel on répond : débrouillez-vous ! Faites appel au bénévolat ! La réforme s'inscrit dans cette transformation low-cost, qu'un ministre nous a récemment présenté comme « inévitable ». Répondre à des missions de service publique par le système D, désolé, mais c'est le Bangladesh ! »

Voilà deux piliers de la République en danger. L'Education et la Sécurité des citoyens et de leurs familles. L'après-midi touche à sa fin, et déjà, on



Séance de travail l'après-midi à l'UD avec les Syndicats Enseignants

sent que la République a du mal à se tenir debout...

Cet état des lieux, chacun des nombreux camarades venus assister au meeting du soir l'a déjà fait, à son niveau. Salariés du privé, autant que fonctionnaires, occupent la salle des Papeteries de Cran-Gevrier jusqu'au dernier siège pour écouter Pascal Pavageau. Ici, on le connaît bien : à chacune de ses venues, la démonstration claque comme un coût de fouet, impitoyable, sans concession, et surtout, mobilisatrice.

En ouverture du meeting, Stéphane Renaud revient sur les résultats de l'UD et l'arrivée continue de nouveaux syndicats, notamment dans l'industrie. « Soyez fiers de ce que l'on fait ». Le ton est donné.

Pascal Pavageau prend alors la parole. Pour ceux qui l'ont suivi pendant cette journée, d'une maîtrise de soi à toute épreuve, l'effet en est surprenant : le tribun prend le relais, s'approprie le public. S'il prêche des vaincus ? Peu importe. Son énergie inonde la salle, et les camarades s'en nourrissent. Et la réforme territoriale en prend pour son grade !

« Les régions sont censées être à taille humaine, et doivent permettre de lutter contre le communautarisme. Que le président décide sur un coin de table la nouvelle organisation de la République, tout seul... Son mandat ne l'autorise pas à modifier la Constitution. Inadmissible ! »

70%
C'est la part des emplois privés qui dépendent de la commande publique

A la suite, Pascal dénonce les poncifs et mensonges dont nous abreuve le discours médiatique : supprimer les conseils généraux et maintenir les départements ? Du flan ! Et après le département, à qui le tour ? Grand gagnant du loto, les communes : rattachées soit à une métropole, ou à une intercommunalité forcée de 20 000 habitants. Le citoyen usager est abandonné, plus de contact, zéro proximité. Nous sommes tous des fonctionnaires territoriaux, en somme... tous concernés, jusqu'au dernier. Sans parler du suicide économique qu'engendrent les

« économies » que nous appelons Austerité.

« Je vous propose l'équation suivante : les licenciements d'aujourd'hui sont les emplois de demain. Licenciements sans contrainte ! Licenciement va créer de l'activité ! Enfin... si vous pouvez résoudre ça... faites-moi signe ! » ironise Pascal Pavageau.

Heureusement, il nous reste la démocratie. Non ?

« En 2005, vous avez voté non. Mais heureusement qu'il y a des députés pour passer derrière et nous expliquer ce qui est bon pour nous ! En Alsace et Haut-Rhin, lors du référendum sur la fusion, FO était le seul syndicat à appeler au NON. Et il l'a emporté. Aujourd'hui, non seulement on va leur coller de nouveaux petits copains, mais on va également supprimer la nécessité de référendum pour fusionner les collectivités locales. »

Pour Pascal Pavageau et les camarades, le temps du discours touche à sa fin, à mesure que s'installe le buffet fraternel. Les camarades reprennent la parole, avant de reprendre le flambeau dès demain. Galvanisés, mobilisés, solidaires : ils ne lâcheront rien ! Ils vont revendiquer, ils vont se développer, s'implanter. Libres, et indépendants.

Merci à Pascal Pavageau, merci à tous les camarades présents !

« Vive la République, et vive Force Ouvrière ! »



Meeting de l'UD - salle comble aux Papeteries



FO Haute-Savoie

Vie des Syndicats

Lors de son Assemblée Générale du 22 septembre (ci-contre), le Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (SNSPP-PATS) a voté son affiliation à FO pour la Haute-Savoie. Bienvenue, camarades !



Ci-dessus : réunion de la Commission Transport à l'UD. A l'ordre du jour, les fusions en cours et leurs conséquences sur l'emploi dans le département, et l'insécurité dans les transports urbains. Solidaires, organisés et revendicatifs !



Union Locale ANNEMASSE
7 rue du Môle 74100 ANNEMASSE
04 50 95 67 37

Union Locale THONON-LES-BAINS
6 montée de crête 74200 THONON -LES-BAINS
04 50 26 09 19

Union Locale CLUSES
7 rue Paul Verlaine 74300 CLUSES
04 50 18 20 18

Union Locale RUMILLY
Maison de l'Emploi et de la Solidarité
25 rue Charles de Gaulle 74150 RUMILLY
04 50 64 82 24

AFOC : à l'Union Départementale FO
Tél. : 04.50.67.40.22
lundi et mercredi de 14h00 à 17h00,
vendredi de 9h00 à 12h00

Planning des formations :

Comité d'Entreprise : du 13 au 17 octobre
Bilan social : 17 octobre
Stage Découverte FO : du 20 au 24 octobre
CHSCT : du 27 au 31 octobre

SynCea

Remettre le social au cœur de l'entreprise

Cher SYNCEA, nous travaillons depuis vingt ans pour les élus de CE et uniquement pour eux. Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le social restent au cœur de l'entreprise. Pour être toujours plus utiles au quotidien, nos experts-comptables, économistes, juristes et consultants en relations sociales mettent leurs compétences à votre service avec un objectif : faire la prise en compte de l'intérêt des salariés dans toutes les décisions concernant le marche de votre société au de votre association.

BUREAU DE LYON
17, rue Maurice FLANDRIN
69004 LYON
Tél. : 04 72 75 73 38 - Fax : 04 72 33 32 36

SIÈGE SOCIAL
Tél. : 01 48 79 23 40

www.syncea.fr - info@syncea.fr

VOUS POUVEZ COMPTER AVEC NOUS !

MON ENTREPRISE DOIT ASSURER. PLUS FORTE LA PROTECTION DES SALARIÉS !

- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Recrute

DES FORMULES POUR TOUS LES SECTEURS ET TOUTES LES TAILLES D'ENTREPRISES

ADREA
mutuelle

PLUS FORT POUR MOI

Nos conseillers spécialisés à votre écoute au 04 79 70 80 90
www.adrea-paysdesavoie.fr

<http://fo74.blogspot.fr>



SYNDICAT FORCE OUVRIERE - QUESTION DP - REUNION DU 16/10/2014

Q2014-10-01 **EMBAUCHE**

Les élus FO demandent à la direction pourquoi elle a bloqué toutes les embauches.

Nous demandons des bras pour les secteurs en sous-effectif tels que pls, Bazar, liquide, réception, charcuterie traiteur fromage et pâtisserie à la coupe.

Pensez-vous pouvoir tourner dans des conditions pareilles combien de temps, il serait bon de s'apercevoir que les employés commencent à craquer, quel est votre but, que les employés se mettent en arrêt ou en débrayage ?

Les fêtes arrivent bientôt il ne sera pas possible de continuer dans de telles conditions.

Nous attendons une réponse précise de votre part.

Q2014-10-02 **BOULANGERIE**

Les élus FO demandent à la direction de faire rapidement le nécessaire pour le lave-vaisselle de la boulangerie qui est en panne depuis 3 semaines.

Nous attendons une réaction rapide de votre part.

Q2014-10-03 **FICHE INDICATIVE**

Les élus FO demandent à la direction de faire remettre une fiche où tous les numéros importants de l'entreprise y figurent, à chaque salarié.

Nous attendons une réponse positive de votre part.

Q2014-10-04 **ESPACE FUMEUR**

Suite aux nombreux cas où le coin fumeur est dans un état déplorable dû à la visite de tierce personne qui font leurs petites fêtes pendant les heures où le magasin est fermé. Nous demandons à la direction si elle peut faire le nécessaire pour fermer l'espace pendant les heures de fermeture du magasin.

Nous attendons une réponse positive de votre part ?

Q2014-10-05 **EMBAUCHE (acte 2)**

Les élus FO demandent le remplacement de tout départ de salariés de l'entreprise par une embauche en CDI

Nous attendons une réponse précise de votre part.



ANNECY

Appel de direction 17.10.14

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
QUESTIONS F.O.
DU 16 OCTOBRE 2014

QUESTIONS DES ELUS F.O.	REPONSES
<p>1. EMBAUCHE Les élus FO demandent à la direction pourquoi elle a bloqué toutes les embauches. Nous demandons des bras pour les secteurs en sous-effectif tels que pls, Bazar, liquides, réception, charcuterie traiteur fromage et pâtisserie à la coupe. Pensez-vous pouvoir tourner dans des conditions pareilles combien de temps, il serait bon de s'apercevoir que les employés commencent à craquer, quel est votre but, que les employés se mettent en arrêt ou en débrayage ? Les fêtes arrivent bientôt il ne sera pas possible de continuer dans de telles conditions. Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>1. Pour votre information, un certain nombre d'embauche sont en cours de réalisation sur le mois en cours à savoir : . 3 au rayon Charcuterie Traiteur . 1 à la réception . 2 étudiants CDI au PLS et 1 CDI toujours au PLS. L'objectif est de pouvoir répondre aux besoins de la clientèle en ayant des rayons bien achalandés et remplis. Il est nécessaire d'avoir effectivement les heures pour répondre à cette mission. En revanche, il faut avoir une analyse précise car, vous le savez, certains rayons ou secteurs sont en souffrance (CA), ce n'est pas pour autant que nous supprimons les heures.</p>
<p>2. BOULANGERIE Les élus FO demandent à la direction de faire rapidement le nécessaire pour le lave-vaisselle de la boulangerie qui est en panne depuis 3 semaines. Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>2. Nous venons d'avoir le devis de réparation ; le coût étant très élevé, le service technique recontacte le réparateur pour négocier ce budget.</p>
<p>3. FICHE INDICATIVE Les élus FO demandent à la direction de faire remettre une fiche ou tous les numéros importants de l'entreprise y figurent, à chaque salarié. Nous attendons une réponse positive de votre part.</p>	<p>4. La carte de téléphone existe : celle-ci sera remise à la demande. En revanche, elle sera systématiquement remise à chaque nouvel embauché.</p>
<p>5. ESPACE FUMEUR Suite aux nombreux cas où le coin fumeur est dans un état déplorable dû à la visite de tierce personne qui font leurs petites fêtes pendant les heures où le magasin est fermé. Nous demandons à la direction si elle peut faire le nécessaire pour fermer l'espace pendant les heures de fermeture du magasin. Nous attendons une réponse positive de votre part.</p>	<p>4. Je n'ai pas encore pris connaissance de ce lieu. S'il s'avère qu'un passage plus régulier du service de nettoyage est nécessaire, j'en ferai la demande au responsable du centre. Toutefois, il est important de rappeler que les fumeurs doivent respecter l'espace en jetant les mégots dans les cendriers.</p>
<p>6. EMBAUCHE (acte 2) Les élus FO demandent le remplacement de tout départ de salariés de l'entreprise par une embauche en CDI. Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>5. La question ne doit pas se poser en ces termes. Là aussi, il est important d'avoir une analyse précise du poste libéré et de la nécessité avérée ou non de procéder à son remplacement : 3 possibilités, soit pas de remplacement car évolution des tâches et nouvelle répartition, soit remplacement par « glissement de poste », soit remplacement poste par poste. En l'occurrence, il n'est pas possible de procéder à un remplacement systématique.</p>

La colonne de gauche retranscrit rigoureusement les questions des Délégués du Personnel F.O.

Le Directeur,
Jean-Marc DAVIDOU





Santé au travail, FO tape du poing !



En préambule à la réunion, les élus Force Ouvrière interviennent sur deux points :

Jean-Yves QUERSIN met en évidence le décalage qui existe entre la nouvelle version des politiques Carrefour, dans lesquelles il est écrit dans la partie marchandises « que les stocks sont suffisants, pour assurer la mise en valeur de l'assortiment et éviter les ruptures ».

En préambule à la réunion, les élus Force Ouvrière interviennent sur deux points :

Jean-Yves QUERSIN met en évidence le décalage qui existe entre la nouvelle version des politiques Carrefour, dans lesquelles il est écrit dans la partie marchandises « que les stocks sont suffisants, pour assurer la mise en valeur de l'assortiment et éviter les ruptures ». Dans un autre paragraphe, il est dit « que les marchandises sont

présentées dans les magasins au bon moment, au bon endroit, dans les bonnes quantités ».

La réalité est que ces bonnes paroles ne sont pas tenues. En effet, pour l'anniversaire en cours, la supply-chain sature complètement les réserves par l'envoi de marchandises en volumes non adaptés à la taille de stockage des magasins. Cette situation est telle qu'on en vient à se demander si cela n'est pas voulu par la direction dont le discours est ambivalent selon qu'elle s'adresse aux IRP ou aux salariés.

Les représentants supply-chain présents lors de la précédente commission ont fait leur mea-culpa concernant leurs erreurs logistiques de l'anniversaire des 50 ans mais rien ne change dans la pratique.

Sandrine PASTOR revient sur la « pyramide » de pommes de terre réalisée à Carrefour Sevran, où il a été délibérément décidé de mettre en danger des salariés en leur faisant réaliser un monticule de plus de 3 mètres de haut, au mépris de toutes les consignes de sécurité et par-delà l'avis du CHSCT, la direction rétorquant qu'elle était « seul maître dans son magasin ».

Il n'est pas acceptable d'entendre de tels propos et de mépriser à ce point la santé et la sécurité des salariés pour des raisons de profit ! De tels comportements, qui malheureusement, sans être la majorité, ne sont pas isolés, sont l'illustration flagrante de l'ignorance volontaire de l'Accord Santé et des engagements pris par les partenaires sociaux !

Nous vous avons à maintes reprises interpellé sur le mépris fait à l'essence même de l'Accord et par la même à notre travail commun pour œuvrer à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail, mais nous ne sommes pas entendus.

Face à de telles situations, nous recommanderons à nos élus de saisir leurs CARSAT et leurs inspections du Travail pour faire appliquer la loi et sauvegarder la santé des employés. Il est dommage de régler le problème de la santé par des injonctions mais si c'est le seul moyen à notre disposition, nous l'utiliserons !

Syndicalisation et IRP favorisent la tenue de négociations salariales



Alors que gouvernement et patronat souhaitent relever les seuils sociaux, une étude officielle montre que la présence de syndicats et de représentants du personnel dans une entreprise y renforce le dialogue social sur les salaires.

À la demande du patronat, relayée par le gouvernement, les négociations sur les « seuils sociaux » s'ouvriront dans les prochaines semaines. Ces seuils d'effectifs déclenchent des obligations sociales pour les entreprises, notamment en termes de représentation du personnel. Or une étude de la Direction de l'animation de la

recherche, des études et des statistiques (Dares), une administration du ministère du Travail, publiée début septembre vient confirmer l'importance de la représentation salariée dans l'existence même de négociations salariales.

En effet, cette étude montre tout d'abord que malgré la loi Auroux de 1982, qui a créé la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires et leur évolution dès la présence d'un délégué syndical dans l'entreprise), « seulement 69 % des établissements de 11 salariés ou plus pour lesquels au moins un délégué syndical est présent dans l'entreprise [ont été] concernés par la négociation sur les salaires en 2010 ». Pour les 31 % d'entreprises non concernées, les directions expliquent l'absence de négociation soit par l'application d'un accord de branche, soit par une décision unilatérale de la direction, voire par « l'absence de demande des salariés »...

Mais pour la Dares, « du fait de l'obligation de négocier, c'est la présence d'au moins un délégué syndical dans l'entreprise qui constitue le déterminant principal de l'existence de négociations salariales ». Et de poursuivre : « Pour les établissements de 20 salariés ou plus, la présence d'au moins un délégué syndical dans l'entreprise multiplie la probabilité de tenue de négociations salariales par 9,9 par rapport aux établissements qui n'ont ni représentant élu, ni délégué syndical. » Si cet impact s'est accru depuis 2004, ce pourrait être lié au renforcement de l'obligation de négociation salariale contenu dans la loi sur les revenus du travail du 3 décembre 2008. Cette loi conditionne certains allègements de cotisations patronales à la tenue de ces négociations.

Pour autant, la Dares constate également une érosion de la présence des délégués syndicaux : présents dans 53 % des entreprises de plus de 20 salariés en 2004, ils ne le sont plus que dans 47 % d'entre elles en 2010. Enfin, le rapport remarque qu'un taux de syndicalisation supérieur à 10 % augmente la probabilité de tenir des négociations salariales de 40 % par rapport aux autres établissements. La Dares conclut à un cumul entre les effets de la présence d'un délégué et le taux de syndicalisation sur la probabilité de négociation. Plutôt que de relever les seuils sociaux, le gouvernement serait donc avisé de renforcer le syndicalisme et les IRP afin de combattre la déflation.



Dernier CCE Carcoop



Les représentants FO des magasins Carrefour Carcoop se sont réunis ce jour pour leur dernier Comité Central d'entreprise.
 A cette occasion, Chantal vanderotte déléguée syndicale centrale FO Carcoop a rappelé qu'après tant de mois d'incertitudes et d'angoisse ...
 Les représentants FO des magasins Carrefour Carcoop se sont réunis ce jour pour leur dernier Comité Central d'entreprise.
 A cette occasion, Chantal vanderotte déléguée syndicale centrale FO Carcoop a rappelé qu'après tant de mois d'incertitudes et d'angoisse sur l'avenir des magasins Carrefour Carcoop, ce dernier CCE résonne comme un soulagement pour les salariés et entérine définitivement notre intégration au sein de la société SAS .

Déclaration FO

Les membres du CCE Carcoop sont réunis aujourd'hui pour la dernière fois. Une mauvaise nouvelle ? C'est tout le contraire. Après tant de mois d'incertitudes et d'angoisse sur l'avenir des 6 magasins Carrefour Carcoop, ce dernier CCE résonne comme un soulagement pour les salariés et entérine définitivement notre intégration au sein de la société SAS .
 Rappelons que le syndicat FO Carcoop s'est engagé dès l'annonce de cession de la part des actionnaires Carcoop auprès des salariés en demandant à la Direction de Carrefour de sauvegarder nos magasins au sein du groupe Carrefour.
 Toutefois cette fusion ne sera pas sans conséquences pour les différentes OS, sur les moyens et le nombre des représentants des salariés qui sera revu à la baisse.
 Les membres FO quittent cette instance avec une certaine tristesse mais avec le sentiment d'avoir accompli leur travail : sauvegarder les emplois au sein du groupe.

« Le travail de nuit crée une usure prématurée de l'organisme »



Le nombre de salariés nocturnes réguliers a doublé en vingt ans, selon une récente étude de la Dares. Ces horaires décalés ont des effets avérés sur la santé.

Quels sont les effets du travail nocturne sur la santé ?

Marie-Anne Gautier : Les salariés concernés par du travail nocturne dorment en moyenne une à deux heures de moins, ce qui augmente le risque de somnolence et altère la vigilance. Ils ont un risque plus élevé d'accidents du travail et de trajet. Ils seraient aussi plus exposés aux maladies cardio-vasculaires et aux ulcères gastriques. Ils ont également un peu plus de risques de dépression et d'anxiété. Il se crée donc une sorte d'usure prématurée de l'organisme.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler la nuit.

Développent-elles des pathologies spécifiques ?

Marie-Anne Gautier : De plus en plus d'études montrent un risque accru de cancer du sein. Le travail de nuit augmente aussi le risque d'avortement spontané, de retard dans le développement du fœtus et d'accouchement prématuré.

Y a-t-il des salariés plus exposés que d'autres ?

Marie-Anne Gautier : Chez quelqu'un qui n'est pas volontaire pour travailler de nuit, la tolérance à ce type de rythme de travail, subi, sera moins facile. Certains salariés ne se verraient pas travailler de jour, car le travail de nuit peut présenter des avantages : plus de temps en journée pour leurs enfants, plus d'autonomie au travail, une meilleure rémunération. Mais cela se fait aux dépens de leur santé. Si les bénéfices personnels priment pendant des années, après un certain âge cela devient plus difficile. Il est aussi plus facile de s'adapter à des horaires nocturnes fixes qu'à un rythme en 3 x 8, qui demande une resynchronisation de l'organisme en permanence.

Comment les IRP peuvent-elles intervenir pour préserver au mieux les salariés ?

Marie-Anne Gautier : Avant la mise en place du travail de nuit, il faut une concertation le plus possible en amont, lors du CHSCT. Il faut vérifier que le rythme de travail de nuit est adapté au travail demandé et qu'il correspond à une vraie nécessité. Il faut également faire une évaluation complète des autres risques professionnels auxquels sont exposées les équipes. Pour mettre en place les meilleures conditions possibles, le CHSCT peut travailler en lien avec le service de santé au travail de l'entreprise, l'inspection du travail et le technicien de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de sa région.

Y a-t-il des règles à respecter dans l'organisation ?

Marie-Anne Gautier : Pour le travail posté, il faut privilégier les rotations intermédiaires entre deux et cinq jours et dans le sens horaire : matin, après-midi, soir et nuit. L'idéal, c'est de proposer une équipe de nuit permanente. Prévoir un temps de sieste pendant la pause permet d'améliorer la vigilance. Les tâches demandant le plus d'attention doivent être exécutées en début de nuit. Et si une personne ne le tolère plus, il faut demander à ce qu'elle repasse en travail de jour.



CARREFOUR VA OUVRIR DES MAGASINS BON'APP



Selon une information [du site snacking.fr](http://du.site/snacking.fr), Carrefour prépare l'ouverture de deux magasins Bon App' à Paris. L'information a été divulguée par le promoteur Promométre. Le premier site devrait voir le jour en décembre, en ville, tandis que le second est attendu au premier trimestre 2015 dans la station de RER Auber. Bon App' est la MDD snacking de Carrefour, lancée en 2013. Elle couvre un univers large de produits, des sandwichs aux fruits découpés, en passant par les box et les yaourts à boire. Quelques hypers avaient déjà testé la mise en place d'univers Bon App' en rayon, pour donner corps à un véritable pôle snacking. Carrefour devrait donc désormais aller encore plus loin, comme Monoprix l'a déjà fait avec ses points de vente Dailymonop', eux aussi inspirés par la MDD du même nom

MACRON A TROP DE POUVOIR



Le numéro 1 de FO, Jean-Claude Mailly, regrette que le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, ait "trop de pouvoir" et "s'occupe de tout" au sein du gouvernement, dans un entretien publié dimanche par l'hebdomadaire Le Journal du Dimanche.

Après l'aveu d'"échec" vendredi du ministre du Travail, François Rebsamen, en matière de lutte contre le chômage, le secrétaire général de Force ouvrière estime que "le gouvernement doit en tirer les conséquences pour mener une politique de croissance". "Mais", ajoute-t-il, "c'est à l'économie, Monsieur Macron, qui s'occupe de tout: le travail du dimanche, les professions réglementées..."

Le responsable syndical regrette le poids du ministre de l'Economie : "Il a trop de pouvoir. Ou il s'en donne trop..."

Dans le viseur de Jean-Claude Mailly, les "annonces à caractère libéral" et

les débats autour "des seuils sociaux, du travail de nuit". Pour FO, rappelle son n°1, "la solution n'est jamais de supprimer des droits, tout ne se discute pas. Pour retrouver des marges de croissance, il faut un soutien par la consommation et par l'investissement public".

Concernant le contrat de travail unique, évoqué pour remplacer toutes les formes de contrat existantes (dont CDI, CDD), le leader syndicaliste rappelle qu'il s'agit d'une "proposition (qui) n'est pas nouvelle" émanant de "quelques économistes libéraux" et qu'elle n'est pas à l'ordre du jour des discussions des partenaires sociaux.

Cette piste, proposée notamment par le nouveau prix Nobel d'économie français Jean Tirole, avait été jugée "intéressante" par le Premier ministre Manuel Valls.

"Ce CDI flexible aurait, dans un premier temps, tous les inconvénients de la précarité du CDD. Voilà pourquoi c'est une mauvaise idée", conclut-il.

Force ouvrière organisera le 16 décembre un rassemblement national à Paris pour affirmer ses positions et lancer "un avertissement" au gouvernement.

CARREFOUR : NOUVEL HYPERMARCHÉ EN POLOGNE



Carrefour Pologne a ouvert le 17 octobre le premier hypermarché Carrefour dans la ville de Pila et le 96ème du pays. L'hypermarché est situé dans le nouveau centre commercial de la ville à proximité de la gare. Carrefour Pila dispose d'une surface de vente de 3.500 mètres carrés et d'un assortiment d'environ de 30.000 produits. Une équipe composée d'une centaine de collaborateurs est au service des clients du lundi au samedi de 8h à 22h et le dimanche de 9h à 21h.



LES PRUD'HOMMES DANS LA LIGNE DE MIRE DU GOUVERNEMENT



La réforme des prud'hommes, évoquée depuis des années, fera partie du projet de loi de relance économique, qui sera présenté par Emmanuel Macron mi-décembre en Conseil des ministres. Pour réduire les délais et un taux d'appel jugé excessif, le gouvernement veut « professionnaliser » les procédures en s'appuyant sur le rapport Lacabarats (président de chambre sociale à la Cour de cassation) de juillet dernier, qui évoque « une juridiction en crise ».

Une délégation du service juridique de FO a été reçue sur ce sujet le 21 octobre au ministère du Travail avec des représentants du ministère de la Justice. « Sans détailler le projet, ils ont assuré qu'ils ne toucheront pas aux grands principes fondamentaux des prud'hommes, mais nous restons méfiants », explique-t-on au service juridique. Avant le jugement, le gouvernement veut privilégier la médiation, à laquelle FO est totalement opposée, au détriment de la conciliation. Au lieu d'un débat

contradictoire au tribunal pour tenter de trouver un accord, les deux parties iront chez un médiateur.

Magistrats professionnels

Pour FO, la conciliation doit au contraire être renforcée par la stricte application des textes.

Les représentants du gouvernement n'ont pas évoqué la mise en place de l'échevinage.

Cette juridiction, composée à la fois de juges professionnels et de conseillers prud'homaux, est rejetée par l'ensemble des intervenants. Mais ils insistent sur la possibilité de faire passer directement certaines affaires de la conciliation à la procédure de départage par un magistrat professionnel, sans passer par le jugement des conseillers.

« Cela concernerait les affaires a priori difficiles, mais on ne sait pas selon quels critères, s'interroge le service juridique. Ce pourrait être un premier pas vers l'échevinage. »

Plusieurs mesures peuvent cependant sembler positives, comme la reconnaissance du défenseur syndical ou la formation initiale obligatoire des conseillers, « mais il faut voir ce que cela cache », se méfie FO, qui a insisté sur la question des moyens.

Autre danger, le gouvernement envisage toujours de supprimer l'élection des conseillers au profit d'une désignation basée sur la représentativité.

UN VIGILE DE CARREFOUR PART DIEU SOUPCONNE D'AVOIR LAISSE PARTIR UN VOLEUR



FAIT DIVERS – Samedi, un agent de sécurité du magasin Carrefour Part-Dieu à Lyon aurait laissé passer un homme qui venait de voler de l'alcool et des vêtements. Une enquête a été ouverte.

Un agent de sécurité complice d'un voleur ? En tout cas, un vigile du magasin Carrefour Part-Dieu, à Lyon, a été interpellé samedi en fin d'après-midi.

Quelques instants plus tôt, cet homme de 33 ans aurait largement facilité le passage d'un voleur à

l'étalage devant le portique de sécurité. L'individu, âgé de 28 ans, a lui aussi été arrêté le même jour à l'intérieur du centre commercial de La Part-Dieu. Selon le journal *Le Progrès*, les policiers ont retrouvé sur lui pour près de 700 euros de bouteilles d'alcool ainsi que des vêtements. Les deux complices présumés ont été placés en garde à vue puis laissés libres. Une enquête a été ouverte et les forces de l'ordre tentent d'exploiter les caméras de vidéosurveillance de l'hypermarché pour faire la lumière sur les circonstances de cette affaire.

UN RECOUR EN JUSTICE FACILITE POUR LES LOCATAIRES



Dans un arrêt du 4 juin 2014 (cour de cassation - chambre civile 3 - audience publique du 4 juin 2014 - n° de pourvoi: 13-12314), la cour de cassation a comblé un « *vide juridique* » sur un point de droit qui intéresse beaucoup de consommateurs-locataires. En effet, la Cour de cassation vient pour la première fois consacrer l'absence de nécessité de mettre en demeure son bailleur, avant saisine du juge compétent, dans le cas où le litige porte sur un défaut initialement constaté à la délivrance du logement (peintures dégradées, robinetterie usagée, infiltration d'eau, etc.). Ainsi, ce précédent jurisprudentiel favorable d'un recours formulé par une de nos adhérentes AFOC vient faciliter les recours pour les

locataires en considérant que la règle est celle d'une possible indemnisation du trouble de jouissance du locataire en l'absence de mise en demeure infructueuse. C'est une avancée notable pour les locataires qui verront leurs recours facilités !

Rappelons juste que le propriétaire a l'obligation de délivrance d'un logement décent et qu'il était inconcevable pour l'af que cette obligation soit subordonnée à une mise en demeure du bailleur !



Peut-on donner ses jours de repos à un collègue de travail ?



Oui dans un seul cas : lorsque le collègue de travail a un enfant gravement malade.

Il existe déjà des dispositifs légaux en la matière :

- 3 jours d'absence pour enfant malade ou accidenté de moins de 16 ans prévus par l'article L 1225-61, 5 jours si l'enfant a moins d'un an ou si le salarié assume la charge d'au moins 3 enfants de moins de 16 ans ;
- le congé de soutien familial prévu par l'article L 3142-22 du code du travail pour tout salarié ayant au moins 2 ans d'ancienneté pour s'occuper d'un membre de sa famille handicapé ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Ce congé est de 3 mois renouvelable, mais ne peut excéder un an pour toute la carrière du salarié. Il n'est pas rémunéré ;
- le congé de solidarité familiale ou période d'activité à temps partiel prévu par l'article L 3142-16 du code du travail. Il est de 3 mois renouvelable une fois. Il permet d'assister un

proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou étant en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable. Il n'est pas rémunéré mais il peut ouvrir droit au versement d'une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;

le congé de présence parentale prévu par l'article L 1225-62 du code du travail pour s'occuper d'un enfant à charge atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants. Il est d'une durée maximale de 310 jours ouvrés, continus ou pas. Il n'est pas rémunéré mais donne lieu à indemnisation par la sécurité sociale.

Cependant, ces dispositifs ne règlent pas toutes les situations et surtout la plupart de ces dispositifs ne prévoient pas d'indemnisation du salarié.

Or, outre les problèmes de santé, le salarié ne devrait pas avoir à rajouter des problèmes financiers.

C'est pourquoi, suite à différentes actions collectives qui se sont déroulées dans certaines entreprises, une proposition de loi a été déposée afin de créer une solidarité entre salariés lorsque l'un d'entre eux a un enfant gravement malade et a donné lieu à la loi n°2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade.

Cette loi a ainsi rajouté deux articles dans le code du travail : articles L 1225-65-1 et L 1225-65-2 du code du travail.

Qui peut donner ses jours ?

Ce dispositif est applicable dans toutes les entreprises quel que soit leur effectif.

Tout salarié, quel que soit son contrat de travail, peut renoncer à certains jours de congés sans contrepartie. Le principe est qu'il ait acquis les jours qu'il veut donner.

Il doit en faire la demande à son employeur qui doit l'accepter.

La loi ne précise pas si la demande doit être effectuée au moment où un salarié en a besoin ou si le don de jours peut être effectué à tout moment.

Quels jours peut-on donner ?

Les jours sont donnés de manière anonyme.

Cela peut s'expliquer par le fait que le législateur a voulu éviter une quelconque pression du salarié « donneur » sur le salarié « receveur ».

Mais cela pose un problème de transparence. Comment savoir si l'employeur a « prélevé » les jours de repos et surtout s'il va les redistribuer ?

Tous les jours de repos non pris peuvent être donnés, qu'ils proviennent ou non d'un compte épargne-temps. Cela peut être des jours RTT, des récupérations de ponts, des repos compensateurs...

La seule limite concerne les jours de congés payés : seuls les jours excédant le 24^e jour de congés payés peuvent être donnés. En effet, les congés payés ont été établis dans un but de protection de la santé du travailleur.

Pour qui sont donnés ces jours ?

Ces jours sont donnés à un salarié de l'entreprise qui « assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ».

Trois conditions sont donc requises :

- avoir un enfant à charge de moins de 20 ans ;
- la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident ;
- le caractère indispensable d'une présence et des soins contraignants.

Les deux dernières conditions sont attestées par un certificat médical détaillé fait par le médecin qui suit l'enfant. Ce ne sera donc pas obligatoirement le médecin traitant.

Ainsi, le salarié bénéficiera de ces dons et pourra prendre des congés pour s'occuper de son enfant sans avoir de diminution de salaire dans la limite des dons offerts.

De plus, ses absences à ce titre sont assimilées à du temps de travail effectif.

Quelles sont les conséquences sur la rémunération ?

Tout congé ou repos est « monétarisable ». La valeur d'un congé d'un cadre n'est pas la même que celle d'un employé. La loi n'a pas pris en compte cet aspect, même si cela peut s'avérer très difficile à mettre en œuvre.

NON AU TRAVAIL LE DIMANCHE !!!



TRAVAIL DU DIMANCHE

FO pas pousser



**LA DÉFENSE DU REPOS DOMINICAL
C'EST LA DÉFENSE DE L'EMPLOI**

OCTOBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

FO LE SYNDICAT QUI VOUS FAUT !!!



1 HEURE
D'information syndicale
payée tous les mois !

Pour tous les salariés
DE CARREFOUR



Tous les salariés même
non imposables,
bénéficient d'un crédit
d'impôt pour les
cotisations syndicales

66 % de REDUCTION

OCTOBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

BULLETIN D'ADHESION



ADHÉREZ A FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

COTISATION ANNUELLE 130 EUROS PAYABLE EN PLUSIEURS FOIS POUR LES TEMPS COMPLETS ET POUR LES TEMPS PARTIEL LA COTISATION EST REDUIT A 40€
Montant est déductible des impôts (pour les imposables) ou en crédit d'impôts (pour les non imposables) à hauteur de 66%.

NOM Prénom

Entreprise

Adresse

Ville

CP

Téléphone personnel

Email

A retourner auprès d'un élu Fo carrefour Anancy

www.fo-carrefour-anancy.info



OCTOBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

RETROUVEZ NOUS SUR DIFFERENTS SUPPORT



RETROUVEZ NOUS SUR INTERNET

www.fo-carrefour-ancecy.info



RETROUVEZ NOUS AUSSI SUR NOTRE PAGE FACEBOOK FO CARREFOUR ANCECY



ET NOTRE JOURNAL MENSUEL...

The image displays a grid of 15 covers of the FO Carrefour Ancecy monthly journal, numbered FO #1 to FO #15. Each cover features the FO logo, a cartoon character, and various headlines related to labor issues, company news, and social events. The covers include titles like "FONCE OUVRIERE CARREFOUR ANCECY", "50 ANS", "Bonne Année 2014", "PRIME DE PARTAGE DES BENEFICES", and "Elections CE et DP".